

# UNE MANDATURE AUX ENJEUX MULTIPLES

Les moments forts du  
31<sup>e</sup> congrès des communes  
de Polynésie française  
12 au 15 septembre 2022



Trois ans après l'édition précédente, le 31<sup>e</sup> congrès des communes, organisé par le SPCPF du 12 au 15 septembre 2022 sur la commune de Paea (espace culturel Manu Iti), succédait à deux ans de crise sanitaire. Une période compliquée qui aura permis de tester les capacités de résistance et d'initiatives des communes, lesquelles se sont particulièrement distinguées pour trouver des réponses aux besoins spécifiques de leur territoire. La continuité de service a pu être garantie, mais en exposant régulièrement les *tāvana* au risque pénal.

Dans ce contexte, le premier congrès du mandat 2020-2026 ne pouvait se priver d'aborder les défis que les communes ont à relever. Et les enjeux de cette mandature sont multiples. Gestion des ressources humaines, analyse des ressources potentielles des territoires, isolement et fracture numérique, développement durable s'ajoutent à de nouveaux challenges : tensions sur les ressources financières, désœuvrement des populations, place des communes dans la relance. Et la commune ne veut plus subir,

## SOMMAIRE

02-05	OUVERTURE DU CONGRÈS : ALLOCUTIONS (extraits)
06-11	CADRE JURIDIQUE ET SPÉCIFICITÉS POLYNÉSIENNES
12-17	VULNÉRABILITÉS ET RÉSILIENCE
18-19	50 ANS DES COMMUNES / FRISE CHRONOLOGIQUE
20-30	RESSOURCES ET POTENTIELS DANS UN CONTEXTE DE CRISE
31	CLÔTURE
32	LES MENUS DU CONGRÈS AU SERVICE DU PROJET RESTAURATION SCOLAIRE

mais agir, dans un cadre administratif clair, sécurisant, qui soit cohérent et adapté.

Les thèmes retenus ont donc porté sur : les spécificités des communes polynésiennes et les enjeux d'un cadre juridique au service de l'action communale ; la marge de manœuvre face à la crise économique et sociale et ses conséquences ; les ressources et potentiels des communes dans une démarche de développement durable s'appuyant sur la force d'une population impliquée dans les projets. Pour accompagner les 140 élus et DGS présents à ce congrès, le SPCPF avait réuni et invité une trentaine de participants et/ou intervenants d'ici et d'ailleurs. Ont ainsi contribué des représentants des secteurs publics et privés du *fenua*, l'Association des maires de France, le maire de Rapa Nui ainsi que les deux associations de maires en Nouvelle-Calédonie et l'ACCD'OM.

Enfin, la méthode propre au congrès repose sur son appropriation par les communes elles-mêmes à travers l'animation des ateliers par des élus communaux et leurs collaborateurs. Les interventions de type conférence, des vidéos et témoignages d'élus polynésiens, des ateliers de réflexion avec les institutions de l'État et du Pays et de nombreux partenaires ont contribué à une véritable dynamique tandis que les experts techniques sollicités et la présence de nos partenaires a apporté des réponses concrètes sur les problématiques partagées par tous.

## OUVERTURE DU CONGRÈS

**M. Éric Requet, secrétaire général du Haut-Commissariat de la République en Polynésie française** représentant le haut-commissaire de la République a commencé par saluer et remercier « l'exceptionnelle mobilisation des communes pendant la crise de la Covid-19 » décrites comme « l'un des maillons clés de la réponse à l'épidémie notamment en activant leur plan communal de sauvegarde ».

Dans un rapide bilan de l'année 2021, ont été évoqués les contrôles de légalité et budgétaire effectués qui ont généré, face aux anomalies récurrentes observées, l'envoi d'« une grille d'autocontrôle et une information synthétique sur les règles budgétaires pour vous aider à fiabiliser les documents budgétaires et à faciliter leur préparation ». En matière de sécurité publique, la délinquance est jugée « contenue et en baisse constante », « mais le taux de violences intrafamiliales supérieur à la moyenne métropolitaine » a donné lieu à une batterie de mesures en faveur des victimes. « La sécurité routière continue de représenter un échec collectif » avec 30 morts sur la route dont les deux tiers avaient consommé de l'alcool ou des stupéfiants. Et les infractions relevées à ce titre sont en hausse. Enfin, la tranquillité publique « constitue un axe fort de collaboration avec les communes via la mobilisation des conseils locaux de sécurité de prévention de la délinquance, présidés par les maires, permettant de définir une action préventive concrète ».

Concernant les projets en cours, les services environnementaux, malgré quelques progrès et efforts, ne sont pas encore jugés « au niveau que nous sommes collectivement en droit d'attendre ». Le rôle des communes dans la construction et l'occupation des abris de survie aux Tuamotu a été souligné, un volet par ailleurs perçu comme « une illustration concrète de l'importance du dialogue entre l'État, le Pays et les communes ».

« L'État est présent pour vous épauler afin de mettre en place les projets » par un appui financier (DGF, DETR, contrat de développement et de transformation 2021-2023 avec 2,6 milliards Fcfp dédiés aux communes en faveur de 27 opérations d'investissement) et un appui technique.

Au sujet de l'adaptation du CGCT aux spécificités polynésiennes, « il nous faut maintenant agir avec résolution, afin de rendre la norme plus lisible, plus accessible, plus opérationnelle ».

Dans la perspective du congrès, les défis à relever touchent d'une part, la transition énergétique, pour laquelle l'action du fonds de soutien aux énergies renouvelables « ne pourra pleinement se déployer qu'avec l'accompagnement et l'aide des communes qui ont une connaissance fine des réalités du terrain, des besoins locaux » et d'autre part, la réforme de la fonction publique communale estimée « primordiale » car « disposer d'équipes compétentes en matière administrative et technique » est « un passage obligé » pour notamment « répondre efficacement à la perspective du changement climatique ».

« Merci pour votre action au quotidien. L'État est à vos côtés. Vous pouvez compter sur mon aide, celle des services du Haut-commissariat, celle des administrateurs de l'État. »

« Vos réflexions lors de ce congrès seront une richesse pour les orientations stratégiques qui vont guider l'action publique de l'État et du Pays. »

« Vous êtes le relais indispensable des préoccupations de votre population. »

Édouard Fritch, président du Pays, s'est déclaré satisfait de la qualité du partenariat et « des liens de confiance tissés avec les communes ». « Aujourd'hui, les maires présentent des dossiers d'investissements auprès du Pays, auprès de l'État. Ils ont le sentiment d'être entendus et soutenus dans leurs projets, sans avoir à quémander ou à s'agenouiller devant les autorités politiques. N'est-ce pas une avancée majeure dans nos pratiques et surtout dans le respect affiché aux 48 maires de Polynésie ? ». « Oui, ensemble, nous avons fait avancer la cause des communes. »

Après un point du soutien financier du Pays au profit des projets communaux en 2021, il conclut : « Les communes n'ont jamais autant investi et en même temps n'ont jamais été autant soutenues. » « Je félicite et remercie les communes pour leur engagement constant et volontaire (...) sans doute facilité par l'accroissement constant de vos capacités d'autofinancement grâce à la croissance du FIP. Mais aussi, par une meilleure technicité des équipes communales. » « Vos commandes publiques sont des leviers bien utiles pour engager la relance du pays. Les communes sont des actrices économiques importantes du développement du pays. »

### Le cadre juridique de l'action des communes au premier rang sur le terrain

Après avoir salué la forte implication des communes pendant la crise sanitaire, il a abordé « le sujet de la coopération ou de l'association des communes à l'exercice des compétences du Pays » au travers des « deux projets de loi du pays encadrant les conditions de mise en œuvre des articles 48 et 55 de notre loi statutaire » soumis à l'avis du SPCPF.

« Les communes doivent maintenant pouvoir sécuriser et légitimer certaines de leurs interventions sociales » justifiées par « votre proximité avec vos populations ». « Certains maires souhaitent être davantage associés à l'exercice des compétences du Pays pour se montrer entrepreneurs dans le développement économique de leur territoire. » Ces réalités de terrain doivent être sécurisées.



« La répartition des compétences entre l'État, le Pays et les communes polynésiennes nous est propre. Il nous appartient de l'écrire de manière claire, sécurisée, encadrée et surtout en visant une réussite partagée. Je veux un partenariat gagnant-gagnant. La question des moyens, du Pays comme des communes, pour la mise en œuvre de cette association aura un effet sur nos budgets respectifs. »

« Ce sera un vrai changement de nos modes de fonctionnement qu'ils soient administratifs, juridiques ou financiers. Les travaux en cours ne sont donc que les premiers d'une longue route qui nous attend. »

« Rien ne sera imposé aux communes. » « Il n'est pas question de vous soumettre des compétences statutaires du Pays que vous n'auriez pas approuvées ou sollicitées. »

Au sujet du secteur environnemental, malgré les avancées, le dynamisme des communes, la progression est perfectible en matière d'accès à l'eau potable et d'assainissement. Pour répondre aux besoins chiffrés en centaines de milliards de Fcfp, le président a annoncé s'engager à consacrer le prochain contrat avec l'Union européenne à la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'eau.

S'agissant de l'électricité, « mon souhait à court terme est que nos îles deviennent de moins en moins dépendantes des carburants pour produire de l'énergie. » « Le fonds de transition énergétique de 7 milliards Fcfp, est mobilisable à compter de janvier 2023, pour financer notamment des centrales hybrides dans nos îles. Nous avons déjà identifié 13 projets en faveur de nos atolls. »

« Nous sommes en train de gérer un monde qui change. » « Ces changements nous recommandent de nous déplacer autrement, de nous soigner autrement, de nous nourrir autrement, de nous éduquer autrement, etc. Les défis sont immenses. Nous y sommes déjà, avec le télé-enseignement et la télé-médecine. »







**Cyril Tetuanui, président du SPCPF,** a présenté les contours du contenu du congrès en rappelant tout d'abord

que les défis d'hier sont toujours d'actualité et à mener sur plusieurs années : le cadre et le périmètre d'intervention des communes, leurs capacités financières et l'ensemble des ressources à mobiliser, les enjeux environnementaux et enfin, la place des communes dans le développement de la Polynésie française animées par la volonté de co-construire avec les partenaires institutionnels. Il a cité en exemples parmi les nouveaux défis : « faire face au désœuvrement de nos populations et agir pour soutenir les familles qui subissent une inflation du coût de la vie sans précédent » ; ou encore « prendre véritablement notre place dans la construction d'un nouveau modèle de société qui nous ressemble, qui nous rassemble ».

#### Appel à l'unité

« Une des clés de notre réussite individuelle réside dans notre unité. C'est là mon rôle en tant que président du SPCPF. Cette maison qu'est le SPCPF a une vocation essentielle : nous réunir et échanger nos points de vue au-delà de nos combats partisans pour faire avancer les sujets qui nous rassemblent en tant que *tāvana* au service de notre population. »

« Faisons ensemble de ce premier congrès de la mandature un espace d'échanges, de respect mutuel et de rencontres qui mêle traditions, modernisation et résilience. »

#### David Lisnard, président de l'association des maires de France, maire de Cannes

Au regret de ne pouvoir être présent au congrès, le président de l'AMF a fait part, via une vidéo, de la disposition de son association aux communes de Polynésie auxquelles il a souhaité un bon cinquantenaire. Pour David Lisnard, il est de première importance de reconnaître « les singularités et spécificités des outre-mer » et de mener « les combats ensemble » concernant les finances des communes, l'impact du Covid sur les zones touristiques, les effets d'inflation et de rareté de la main-d'œuvre, ainsi que « le besoin de retrouver une capacité d'action en tant que maires et présidents d'intercommunalité financièrement avec un pacte de stabilité clair, net, franc et sincère avec l'État central, mais aussi juridiquement pour sortir de formes de tutelle qui nous affaiblissent dans nos prises de décision ».



**Antony Geros, maire de la commune de Paea,** a accueilli le 31<sup>e</sup> congrès des communes « pour repenser ensemble

nos nouveaux modes d'action, de gouvernance » afin que « la pirogue polynésienne » soit « remise à flots pour pouvoir reprendre la mer comme nos braves *tupuna* l'ont fait en leur temps et en pareilles circonstances ». « La résilience polynésienne à cette délicate traversée de notre désert est un trait de caractère puissant et honorable qui a toujours su distinguer le Mā'ohi ainsi que tous ses frères du triangle polynésien. » C'est ainsi qu'il décrit « le défi à relever, notre défi ! Il nous faudra revoir la possibilité (...) d'acclimater nos trois collectivités, État, Pays, Communes, toutes souveraines dans leurs compétences respectives, partager un espace commun de rencontre, (...) de réflexion, (...) de discussion et (...) de décision au sein d'une structure formelle *ad hoc* et unique afin de nous tenir prêts à affronter de manière consensuelle, les décisions urgentes et immédiates à prendre pour affronter nos prochaines épreuves. »

#### Appel à la coopération pour lutter contre la détresse

« Nous ne devons plus, en pareille circonstance, raisonner en logique de collectivité mais plutôt en logique de coopération afin que le ou les dispositifs construits ensemble, puissent, en se mettant bout à bout, constituer une réponse efficace à la détresse humaine qui viendrait à se manifester sur notre Territoire, dans nos communes respectives. »

Le maire a particulièrement insisté sur l'importance d'agir face à la cherté de la vie devenue « un vrai sujet de société » qui requiert la résilience de tous et la responsabilisation de chacun à commencer par les communes, le Pays et l'État, invitant chaque collectivité à prendre des décisions dans ce sens (baisse du coût des redevances ou prestations communales, allègement de la pression fiscale et sociale du Pays, effacement partiel ou total de la dette de la part de l'État).

« Il faut le faire ensemble et en même temps (...) dans un climat d'écoute, de partage, de transparence, de tolérance et de grande sincérité. »





# LES SPÉCIFICITÉS DES COMMUNES POLYNÉSIENNES ET LES ENJEUX D'UN CADRE JURIDIQUE AU SERVICE DE L'ACTION COMMUNALE



Des élus circonspects sur la réglementation applicable aux communes

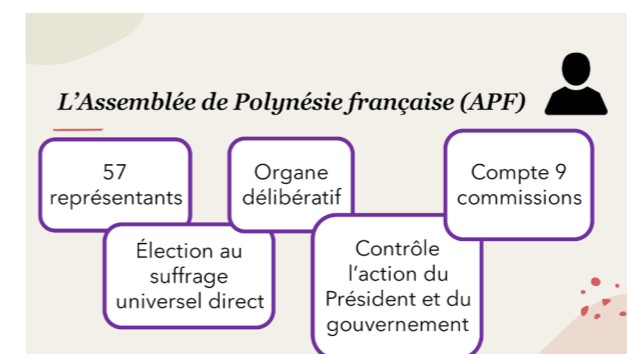
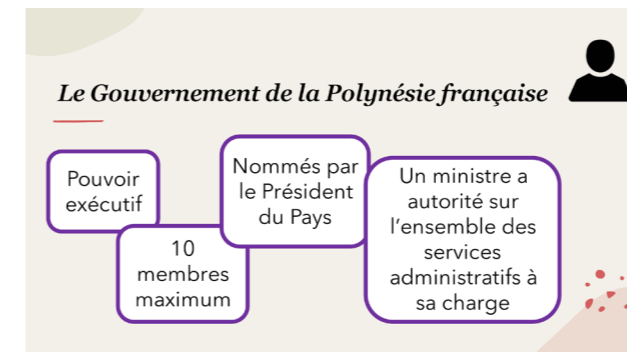
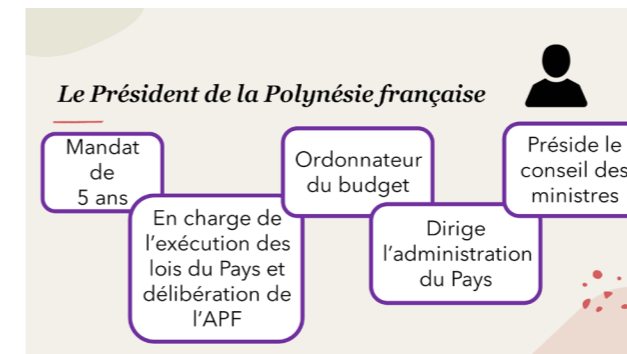
Les élus, qui se sont exprimés en ligne via l'application WOOLAP sur leur ressenti à l'égard du CGCT, s'entendent sur son « inadaptation » (spécificités non prises en compte) et sa « complexité » (textes difficiles à lire et à comprendre), étayant ainsi leur demande récurrente de revenir à un Code des communes propre à la Polynésie française.

La deuxième journée du congrès a été consacrée à la place des communes dans les processus normatifs local et national. Appréhender de manière précise le cadre juridique pour en identifier les enjeux techniques et politiques constitue en effet un préalable au positionnement et à l'engagement des communes polynésiennes dans ces processus. Grâce à une collaboration institutionnelle avec l'État et le Pays, elles seront ainsi susceptibles de voir prises en compte leurs spécificités et les évolutions qu'elles attendent.

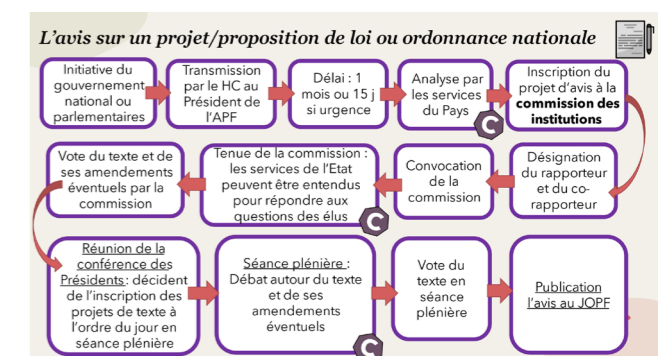
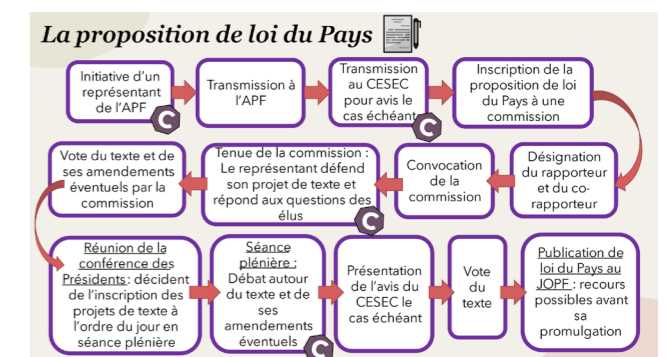
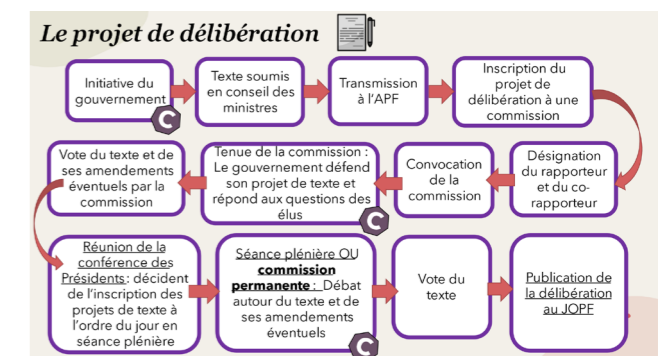
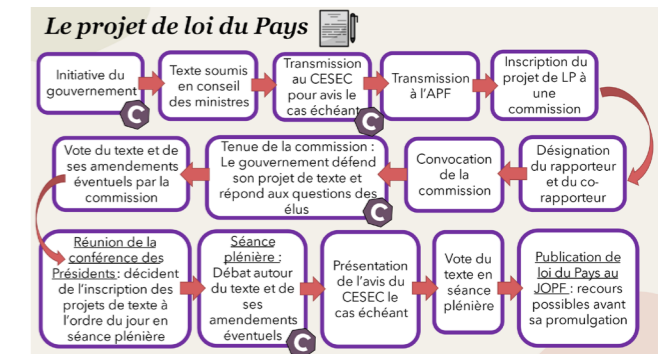
## LES INSTITUTIONS ET LE PROCESSUS NORMATIF LOCAL

Les participants répartis en quatre groupes ont échangé sur le rôle des institutions polynésiennes (président du Pays, gouvernement, Cese, assemblée de Polynésie française) et travaillé sur la reconstitution d'un circuit d'adoption d'une norme locale (projet de loi du pays ; avis à rendre sur un texte national ; proposition de loi à l'assemblée ; projet de délibération). Chaque groupe,

représenté par un rapporteur, a ensuite partagé ses productions à l'ensemble des participants. Tepuaraurii Teriitahi, représentante à l'assemblée de Polynésie française et élue formatrice du SPCPF, a ensuite apporté un cadrage pour chaque institution et chaque processus normatif.



Les congressistes ont également pu cibler les étapes où les communes pouvaient rendre un avis dans les processus normatifs et partager ainsi leurs spécificités.



Les avis sur les textes nationaux



Après avoir abordé « qui fait quoi » et « comment », le rôle des institutions et la place des communes dans ces processus normatifs ont été illustrés par deux témoignages.



**Tearii Alpha, ministre de l'Agriculture et du Foncier, en charge du domaine et de la recherche**

et également maire de la commune de Teva i uta, a expliqué le processus de mise en œuvre de la loi du pays n° 2022-5 du 11 janvier 2022 relative à la promotion des produits locaux dans la restauration scolaire. Ce projet de texte a fait l'objet d'une large consultation des communes, sollicitées à plusieurs reprises via le SPCPF et s'est appuyé sur de nombreux échanges constructifs entamés dès 2017.

Le ministre en a profité pour souligner l'intérêt de ce projet qui est de « faire plus avec ce que l'on a ici », de manger local, dans une démarche d'éducation alimentaire. Il n'est pas question d'imposer la consommation de quantités strictes de produits locaux ; les taux ont été décidés pour permettre aux communes notamment de s'engager vers la consommation de produits en suivant les saisons. Le texte prévoit donc un tableau d'incitation, sans sanctions. Les spécificités des communes ont été prises en compte, par exemple en baissant les taux pour les communes des Tuamotu-Gambier.

Le congrès lui-même a intégré cette dimension en proposant aux congressistes, tout au long de l'événement, des repas préparés par des chefs cuisiniers de la restauration scolaire issus de tous les archipels à base de produits du terroir (lire page 32).



**Cyril Tetuanui, président du SPCPF et membre du Conseil supérieur de la fonction publique communale (CSFPC)**

en tant que maire de la commune de Tumaraa, a ensuite fait un retour d'expérience sur l'avis rendu par les communes dans le cadre de la procédure d'avis demandé à l'assemblée de Polynésie française (APF) sur le projet d'ordonnance réformant la Fonction publique communale.

Après avoir présenté le contexte de l'initiative locale entre l'État et les communes pour modifier des dispositions de la fonction publique communale polynésienne (FPC), il a rappelé que le SPCPF et le Centre de gestion et de formation (CGF) ont été saisis par la Délégation au développement des communes (DDC) pour rendre un avis sur le projet d'ordonnance. Cet avis a été repris en l'état par le président de la Polynésie française qui l'a ensuite transmis à l'APF. La commission des institutions a entendu le SPCPF, le CGF et les services du haut-commissariat.

Avec un texte désormais en vigueur ayant repris une grande partie des propositions émises, la consultation des communes polynésiennes se poursuivra dans l'application des dispositions de l'ordonnance (projets de décrets d'application, arrêtés du haut-commissaire). Et Antony Geros, président du CSFPC et maire de la commune de Paea, a partagé son expérience sur l'une des modifications importantes de cette réforme, à savoir le dispositif d'intégration des derniers agents communaux.

FPC : reprise d'une grande partie de l'avis émis par les communes



#### [ EN BREF ]

#### UNE CONSULTATION LOCALE DES COMMUNES FACULTATIVE MAIS QUI A TENDANCE À SE DÉVELOPPER

Pendant la matinée du 13 septembre, les participants ont ainsi pu être informés du rôle de chaque institution polynésienne et de la place des communes dans les processus d'adoption des normes locales. Les institutions locales n'ont pas l'obligation de solliciter l'avis des communes mais ces dernières sont de plus en plus consultées pendant la procédure d'adoption des textes locaux (projet de loi du Pays, proposition de loi du Pays, projet de délibération, avis sur des textes nationaux) et en amont même de la procédure, favorisant ainsi le partage et la prise en compte des spécificités des communes polynésiennes.

## LES INSTITUTIONS ET LE PROCESSUS NORMATIF NATIONAL

### Information sur le rôle des institutions nationales

Le rôle du Sénat, de l'Assemblée nationale, du pouvoir exécutif et des acteurs consultés en Polynésie française a été présenté aux congressistes, répartis en quatre groupes, qui ont ensuite pu échanger avec chacun de ces acteurs concernés sur la prise en compte des spécificités polynésiennes et notamment communales dans le processus d'adoption des normes nationales. Chaque acteur s'est appuyé sur le projet d'ordonnance portant réforme de la fonction publique communale pour illustrer sa place dans ce processus normatif qui dépasse les frontières du Pacifique. Chaque groupe de participants a rencontré chacun des quatre acteurs avant de se retrouver en plénière pour une table ronde concluant les échanges.



Des élus attentifs

Les acteurs étaient répartis comme suit :

#### POUR LE POUVOIR EXÉCUTIF (L'ÉTAT ET SES SERVICES)

Sébastien Gunther,  
chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux au sein de la Direction de la réglementation et des affaires juridiques du haut-commissariat (DIRAJ)

#### POUR LE SÉNAT

Teva Rohfritsch, sénateur  
et Lana Tetuanui, sénatrice



#### POUR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Tematai Legayic,  
député

#### POUR LES ACTEURS CONSULTÉS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Tepuaraurii Teriitahi,  
représentante à l'Assemblée de Polynésie française



## Table ronde des parlementaires polynésiens

La table ronde, animée par le journaliste Maruki Dury, était composée des deux sénateurs, Teva Rohfritsch et Lana Tetuanui, et du député Tematai Legayic (en réponse à l'invitation qui avait été adressée à tous les parlementaires polynésiens) pour approfondir et échanger autour du thème de cette journée : « Les communes polynésiennes, actrices de la prise en compte de leurs spécificités dans le processus normatif national ». Ont été abordés les sujets suivants.

L'avis du monde communal peut être recueilli de plusieurs façons. Même si ce n'est pas une obligation, c'est un « *exercice à faire* », au travers notamment de permanences, de tournées parlementaires, de moments dédiés (comme au congrès des communes organisé par le SPCPF) ou encore en ligne via les réseaux sociaux (avec les pages Facebook individuelles des parlementaires) ou sur les sites des institutions qu'ils représentent ([www.senat.fr](http://www.senat.fr) ou <https://www.assemblee-nationale.fr/>).

Les déplacements des parlementaires sont libres. Il y a toutefois une contrainte budgétaire à prendre en compte et les parlementaires ne peuvent non plus disposer de collaborateurs techniques dans tous les archipels. Ils ont des suppléants mais ces derniers résident également en Polynésie française et la suppléance n'est pas évidente sur une telle distance. Les statistiques de présence des parlementaires polynésiens ne sont donc pas aussi bonnes que d'autres parlementaires de l'Hexagone. Toutefois, il faut trouver un équilibre pour gérer ces deux dimensions.

Dans ce cadre, le dialogue avec les communes reste important et les parlementaires peuvent compter sur le SPCPF pour l'assurer. Lorsque les communes sont consultées, il faut pouvoir être réactif à un instant précis, car consulter les communes à chaque étape du processus normatif est fastidieux, en raison notamment de la distance et du décalage horaire. Les élus communaux sont donc invités à participer à ces consultations préalables ou urgentes, afin de faire remonter les spécificités communales et de les traduire sur le plan national.

Une relation de confiance est nécessaire pour prioriser ces consultations et effectuer un travail collaboratif important en amont. Les parlementaires sont d'une manière générale très regardants sur la représentativité des élus et leur unanimité sur les questions posées. Dès que des divergences apparaissent, il est plus compliqué pour les parlementaires polynésiens de défendre les

[ EN BREF ]

UNE OBLIGATION « NATIONALE » QUI PASSE PAR UNE RELATION DE CONFIANCE ET DE PROXIMITÉ DE TOUTES LES INSTITUTIONS LOCALEMENT ET DE L'ENGAGEMENT DE TOUS

L'après-midi du 13 septembre a permis aux participants d'être informés du rôle de chaque acteur des processus normatifs nationaux et de la place que les communes polynésiennes peuvent avoir. Les institutions nationales ont l'obligation de solliciter l'avis des communes françaises pour certains textes via l'Association des Maires de France, mais les cas particuliers rencontrés par les communes polynésiennes doivent être rappelés auprès de tous les partenaires dont les parlementaires polynésiens qui souhaitent développer cette relation de confiance et de proximité avec les élus communaux.

Le SPCPF se fait ainsi le relais des attentes et propositions recueillies auprès des communes au travers de consultations pour lesquelles leurs retours sont nécessaires afin d'exprimer l'étendue des particularités polynésiennes. La collaboration préalable et l'unanimité en Polynésie française permet de parler d'une seule voix et de rendre les communes polynésiennes actrices de la prise en compte de leurs spécificités.



positions polynésiennes. Ils tissent un réseau dans chacune de leurs institutions pour créer une relation de proximité afin que chaque rapporteur de projets ou de propositions de lois pensent aux sénateurs ou députés polynésiens dès que la Polynésie française est impactée par un projet de texte. Une solidarité importante existe entre les parlementaires des outre-mer qui ont également leurs propres particularités.

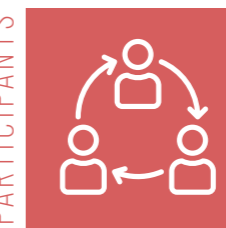
## LES COMMUNES ACTRICES DE LA PRISE EN COMPTE DE LEURS SPÉCIFICITÉS

THÈME



La place des communes dans le futur paysage issu de la réforme constitutionnelle en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

PARTICIPANTS



Joseph Kaiha, maire de Ua Pou  
Sonia Lagarde (AFMNC)  
Tematai Legayic, député  
Alain Moyrand, spécialiste en droit public  
Teva Rohfritsch, sénateur  
Lana Tetuanui, sénatrice  
Cyril Tetuanui, président du SPCPF  
Gaston Tong Sang, maire de Bora Bora  
Robert Xowie (AMNC)

ANIMATEUR



Maruki Dury, journaliste

TABLE RONDE

Tandis qu'Alain Moyrand a présenté les différences de statuts entre la Nouvelle-Calédonie (dont la réforme en vue est liée aux accords de Nouméa) et la Polynésie française, les deux présidents des associations calédoniennes de maires sont revenus sur l'histoire du pays et évoqué d'une part, le statu quo actuel suite au 3<sup>e</sup> référendum boycotté par les indépendantistes et d'autre part, l'intérêt qu'ils auraient à se regrouper, comme les communes polynésiennes, pour faire pression sur le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie : en Nouvelle-Calédonie, « il faut mettre la mousse dans le matelas, il n'y a rien dedans... » pour reprendre l'analogie avec le « matelas » que constitue le FIP au *fenua*. Eux restent dépendants de l'enveloppe décidée par la province. Le député Legayic a abondé dans le sens d'une réforme du statut de la Polynésie et d'un débat sur les questions en demeure telles que la délégation des compétences et des moyens (fiscalité propre), le rétablissement des conseils des archipels (comme les provinces en NC). Cyril Tetuanui a insisté sur l'importance de réfléchir sur le long terme et non au coup par coup au sujet du transfert des compétences du pays aux communes en prenant l'avis de tous et en travaillant avec les parlementaires.

Lana Tetuanui, quant à elle, souligne que la question de savoir si la Polynésie décide ou non de rester dans le giron de l'article 74 se pose « ici » et que les textes sont à harmoniser « ici ».

Teva Rohfritsch distingue la question du statut et du positionnement à avoir en cas de réforme constitutionnelle sur la fusion des articles 73 et 74 ou la suppression de l'article 13, de celle du rapport à la Constitution française. Il rappelle la nécessité de faire entendre les différences entre nous d'une part, et d'être vus comme autonomes, capables de se gouverner, de traiter l'urgence.

Gaston Tong Sang a pour sa part souligné l'importance de ne pas se trouver coupé des fonds nationaux et européens et la nécessité que tout transfert de compétences soit accompagné des transferts de moyens.

Joseph Kaiha, interrogé sur l'attachement des Marquises à la France et à son regard sur une réforme constitutionnelle, a répondu combien l'éloignement les pénalise mais aussi ce qui fait leur richesse : « Il faut planter l'arbre de chaque archipel, Tahiti ne peut pas avoir de branche jusque dans chaque archipel. » Des sujets doivent être pensés entre *tāvana*.

Le président du SPCPF a remercié les amis calédoniens et les parlementaires dont ont besoin les *tāvana* pour avoir des pistes de réflexion.



# FAIRE FACE À UNE CRISE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE : VULNÉRABILITÉ ET RÉSILIENCE DES COMMUNES POLYNÉSIENNES

Les chocs vécus depuis 2020 et leurs effets la Polynésie française ont mis en exergue des vulnérabilités anciennes mais aussi de nouvelles sur les plans économique, budgétaire et social. Plusieurs experts et témoins du terrain ont présenté aux participants du congrès, à la fois leurs constats en la matière mais également les enseignements qui peuvent en être tirés et les perspectives pour le Pays. Dans un deuxième temps, les élus ont été conviés à réfléchir aux solutions collectives et individuelles vers plus de résilience.

## LES FRAGILITÉS ÉCONOMIQUES DU PAYS ET BUDGÉTAIRES DES COMMUNES

D'une part, Fabrice Dufresne, directeur de l'IEOM, et Nicolas Prud'homme, directeur de l'ISPF, ont fait le point sur le contexte économique du pays depuis 2019 et listé les défis à relever face aux risques déjà identifiés. D'autre part, Franck Blettery, directeur des Finances Publiques en Polynésie française, et Quentin Berinchy, responsable du pôle secteur public (AFD), ont exposé, à partir de l'analyse des comptes 2020, leurs effets et enseignements sur la période 2020-2022.



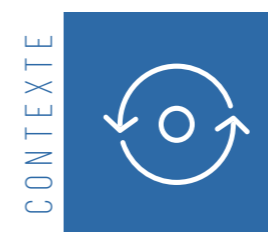
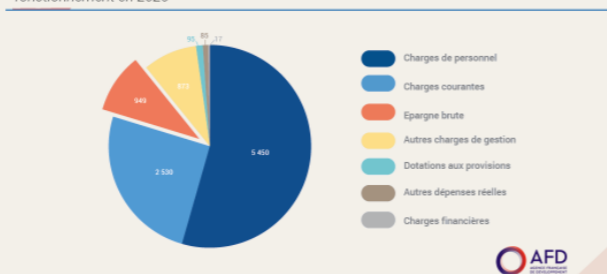
Franck Blettery, directeur  
des Finances Publiques en Polynésie française

On note une progression des ressources propres mais une autonomie financière toujours limitée par des contraintes législatives et géographiques ; des variables d'ajustement limitées : charges courantes, subventions aux associations, indemnités des élus et une hausse significative des investissements : +12 % en moyenne par an ; 60 Mds Fcjp cumulés, financés principalement par les subventions (à 79 % dont DNAI).

En 2020, l'exercice budgétaire est resté classique malgré un contexte atypique : il n'y a pas eu d'explosion des dépenses de fonctionnement, une consolidation de la capacité d'autofinancement des communes (+7 % par rapport à 2019 ; au total 3,62 Mds d'épargne collectée sur l'ensemble du territoire).

### Focus : répartition des dépenses

Graphique 14 : Répartition des dépenses et épargne pour 10 000 F CFP de recettes réelles de fonctionnement en 2020



Sur le plan économique

Si le soutien exceptionnel du Pays et de l'État a permis la relance économique dès 2020, l'année suivante a été plus contrastée (peu de tourisme, crise de la demande mondiale). L'année 2022 a connu une reprise du tourisme dynamique, l'exportation de biens est revenue au niveau de 2019, les dépenses publiques sont restées stables (embauches et investissements) mais les prix des importations de biens intermédiaires et alimentaires ont augmenté, l'inflation a dépassé les 7% (énergie, transport, approvisionnement...).



Pour 2023, on redoute la baisse du pouvoir d'achat des ménages, la hausse des taux d'intérêt risquant par ailleurs de pénaliser les investissements. Les perspectives internationales restent toujours incertaines. La prudence est donc de mise en termes de croissance.



À court terme : le soutien à la relance de l'économie, la sauvegarde du pouvoir d'achat et la spirale inflation/salaires.  
À long terme : l'éducation, la formation et l'emploi, la réforme de la protection sociale, la transition énergétique, le renforcement des infrastructures (eau, déchets, portuaires et aéroportuaires, numérique...).

SPÉCIFICITÉS  
STRUCTURELLES



Sur le plan budgétaire

Les spécificités structurelles qui pèsent sur la section de fonctionnement des communes sont : l'éparpillement des communes sur un grand territoire (surcoût), l'appui très fort des dotations et participations, des rigidités marquantes tant en recettes qu'en dépenses et un soutien nécessaire en termes d'ingénierie financière ; et sur la section d'investissement : le suivi des immobilisations et de l'inventaire n'est souvent perçu qu'au travers du prisme comptable, la bonne maîtrise du patrimoine immobilier permettrait de s'engager sur la voie de moyens d'actions sur les immobilisations pour dégager des marges de manœuvre, importantes en termes de financement par l'emprunt.

VULNÉRABILITÉS  
CONJONCTURELLES



Les vulnérabilités conjoncturelles tiennent aux impacts de la crise sanitaire avec une sous-utilisation des dispositifs mis en place pour les communes et un renchérissement des coûts à anticiper en matière de fonctionnement et d'investissement (inflation, fret, ...).

Les forces viendront de la proximité et des partenariats pérennes (communes, communautés de communes, Pays, Direction des finances publiques - DFIP), notamment sur des aspects budgétaires, comptables et financiers mais aussi organisationnels. La DFIP et son réseau sont au service des collectivités locales, communes, et communautés de communes.

## LES INCERTITUDES SOCIALES ET EXPÉRIENCES DE TERRAIN

Maeva Drach, directrice de la Croix-Rouge française - Délégation en Polynésie française (CFFDP), et Manutea Gay, président d'Emauta, ont évoqué les fragilités rencontrées par la population et les actions que leurs structures mènent pour y pallier. Le maire de Rapa Nui a témoigné par vidéo l'expérience de son île. Les membres du comité des finances locales ont échangé, dans le cadre d'une table ronde, sur le FIP en tant qu'amortisseur de chocs.

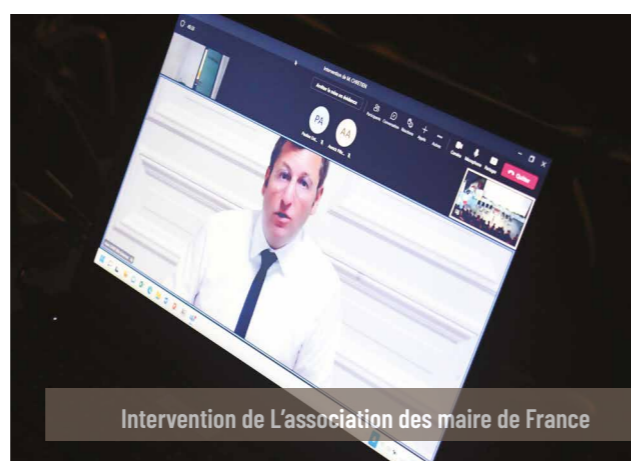
Sur le plan social

Pour répondre aux difficultés matérielles et morales liées aux situations de précarité, la Croix-Rouge en Polynésie a mis en place des épiceries solidaires (5 fixes, 1 mobile) financées par des subventions, dons alimentaires et fonds propres, où 920 familles (3 200 personnes) par an se fournissent moyennant une participation financière de 10 % ; des boutiques solidaires (vêtements) où tout le monde peut venir et qui bénéficient à 10 500 personnes par an ; l'espace bébé-parents à Pirae qui, en plus des produits (vêtement, puériculture, etc.), constitue un lieu d'échanges, d'ateliers, etc. où viennent 1 200 personnes par an ; un dispositif de soutien éducatif qui profite à 14 enfants par an ; un espace senior à Arue pour sortir les personnes de plus de 60 ans de l'isolement social ; un programme Turumono de prévention contre les addictions (1 800 élèves sensibilisés par an). Dans les situations d'urgence, comme celles des confinements, les Polynésiens ont pu disposer des épiceries solidaires, d'écoute et de soutien psychologique, de colis alimentaires (960 familles soit 4 500 bénéficiaires) et de paniers alimentaires du contrat de ville (1 113 familles soit 4 501 bénéficiaires).

Intervention du maire de Rapa Nui



Manutea Gay, président d'Emauta



Intervention de L'association des maire de France

À Rapa Nui

« Nous avons compris la richesse des savoirs que nos tupuna nous ont laissés »

Le maire Petero Edmunds Paoa a offert un témoignage qui a fortement marqué les tāvana. Il expliqué par vidéo comment son île de Rapa Nui a choisi, malgré toutes les difficultés que cela représentait, de vivre en rahui, en tapu, en fermant ses connexions aériennes pendant deux ans et demi pour protéger sa population du Covid. Les temps ont été durs mais les habitants se sont appuyés sur les concepts de umanga (solidarité), ha'oro mā'i (abnégation), mo'a (respect avec soi, entre tous et pour tous) ainsi que la patience pour tenir cet isolement et par ailleurs développer des moyens de survie avec des potagers familiaux en quantité pour soi et pour toute l'île.

## L'EXPÉRIENCE DES MEMBRES DU COMITÉ DES FINANCES LOCALES (CFL)

THÈME



Le FIP, un outil au service de l'adaptation et amortisseur des chocs



Les enseignements du passé

Partant de la comparaison entre deux périodes (2010-2013) et (2020-2022) : on constate une baisse importante de la quote-part du Pays au FIP dans les deux cas mais en 2010-2013, cela a conduit à une baisse des dotations sur le fonctionnement et l'investissement. Ce qui n'a pas été le cas en 2020-2022, période qui a même connu une légère hausse. La baisse sur l'investissement a fait suite à la forte hausse en 2020 sur l'investissement (DNAI).

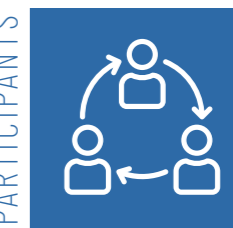
« Nous résistons mieux, nous nous adaptons mieux (au niveau du FIP) à la situation. »

La solidarité, amortisseur des chocs

Lors du CFL de 2018, les chiffres du recensement de la population se sont avérés très défavorables pour certaines communes. Les élus du CFL ont donc décidé d'amortir le plus possible le choc pour ces communes en augmentant le montant des dotations non affectées de 5 % mais également en changeant le poids de certains critères comme par exemple : population : -2 % ; éloignement : +1 %. Une décision a été prise dans le même sens en 2022 suite à la baisse et au changement de répartition de la population scolaire.

« Le FIP est un outil local sur lequel les élus communaux de Polynésie ont un pouvoir pour adapter leurs décisions au contexte, faire jouer la solidarité et amortir certains chocs. »

PARTICIPANTS



M. Tetuanui, président du SPCPF  
M. Jamet, maire de Taiarapu Est  
M. Maraëura, maire de Rangiroa  
M. Teuria, maire de Mahina  
M. Xowie, maire de Lifou (NC)  
M. Taputuarai, maire d'Arutua

Une capacité d'ajustement rapide

En 2020, les élus du CFL ont décidé une augmentation de 1,5 milliard sur les DNAI. La volonté était cette fois de donner un coup d'accélérateur à nos projets et d'utiliser la trésorerie du FIP. Cette décision était limitée à deux ans. Mais la crise sanitaire et les incertitudes ont conduit au retour aux montants de 2019 dès 2021.

« Le FIP est un outil souple, réactif, et les décisions locales permettent de s'adapter aux situations auxquelles nous sommes confrontés. »

Des progrès à poursuivre

Tout ça n'est et n'a été possible que grâce à des efforts pour constituer des réserves. Cette vision et cette stratégie permettent d'être là pour tous à tout moment. Notre Pays, notre population, nos entreprises, notre économie ont besoin que nous investissions plus et surtout plus vite. Le déroulement et la mise en œuvre de nos projets doivent être améliorés. Sur le FIP, tous ensemble fin 2021, comme fin 2020, il y avait pour un peu plus de 6 Mds de francs de projets à liquider. Tel est l'objectif le plus immédiat.

Les élus du CFL envisagent, pour le FIP 2024 et 2025, 1 Md de plus par an en dotations affectées, comme coup d'accélérateur à la politique sectorielle de l'eau (en plus de l'appui budgétaire du Pays via celui de l'Union européenne).



# LES ENSEIGNEMENTS DURABLES DES CHOCS VERS UN NOUVEL ÉTAT D'ÉQUILIBRE : LES SOLUTIONS POUR DES COMMUNES ET TERRITOIRES PLUS RÉSILIENTS

Dans le cadre de quatre ateliers tournants en deux étapes, les élus répartis en huit groupes ont été invités à réfléchir aux solutions stratégiques et opérationnelles pour faire face aux conséquences de la crise économique, ainsi qu'aux moyens de les mettre en œuvre individuellement et collectivement sur quatre sujets : la tarification sociale, l'action sociale communale, la maîtrise de l'énergie, la politique d'achat en vue d'élaborer une « charte d'engagement dans une démarche vertueuse pour les communes et la population dans un contexte de crise » sur la base de leurs propositions.

## LES ENJEUX DE LA RÉSILIENCE

Partant de plusieurs constats durant la crise Covid tels que :

- L'exercice partiel mais plus intense depuis 2020 des compétences sociales, sanitaire, environnementales du Pays par les communes,
- La mobilisation des élus et agents sur des heures supplémentaires,
- Les difficultés apparues pour accompagner la population (secret médical, flou entourant les autorisations données par l'État, questions matérielles notamment liées à l'éloignement et au retard de livraisons, transmission du travail aux écoliers du fait de la fracture numérique, la prise en charge des repas préparés par la commune pour les populations vulnérables...),

Les congressistes ont souligné une nécessaire adaptabilité qui passe par :

- Une mobilisation efficace et complète de l'équipe communale (élus et agents) au-delà des missions habituelles,
- Une accessibilité des procédures (plan communal de sauvegarde - PCS) en intégrant les compétences sociales et environnementales avec une chaîne de commandement, de décisions préétablies, des entraînements préalables pour être prêts, des fiches de procédures sur ces compétences,

- Une délocalisation des centres de crise (par archipel ? ou renforcer la gestion en direct ?),
- Un plan pour activer la solidarité (en créant un réseau solidaire, en mobilisant la société civile, les associations, les églises...), vers un protocole d'urgence,
- Une plateforme de dialogue et de partage entre les collectivités et services administratifs, Pays et État pour informer la population.

La nécessaire transition énergétique se fonde sur :

- La dépendance au gazoil et à l'approvisionnement extérieur,
- La pollution, et
- La gestion des risques (cyclones, houle...).

Sécuriser la ressource en eau touche les enjeux de

- Son absence parfois,
- Son stockage,
- Sa potabilisation,
- Sa distribution.

Tendre vers l'autonomie alimentaire exige de :

- Pérenniser la ressource (mouche des fruits, protection des plantes, foncier disponible...),
- Adapter les réglementations et normes aux contextes des archipels.

## LES PROPOSITIONS VERS PLUS DE RÉSILIENCE

Fonctionnement :

- Transférer (partiellement, exceptionnellement) les compétences sociales et environnementales aux communes et les moyens ponctuellement.
- Créer et alimenter une réserve financière (exceptionnelle) (taxes spécifiques ?).
- Anticiper les crises par des formations (notamment sanitaires, et tous les 2 - 3 ans sur le PCS) des élus et agents, par des exercices sur les différents types de crises.
- Autoriser les heures supplémentaires en temps de crise et les faire supporter par l'État.
- Mettre en place des équipes tournantes pour continuer le service public.
- Avoir la possibilité de faire des réquisitions des personnels État, Pays.
- Mettre à disposition des réservistes (militaires...) comme le réseau de volontaires en métropole.
- Réquisitionner des stocks dans les commerces.
- Bien connaître sa population et son territoire : identifier les personnes vulnérables pour pouvoir mieux les accompagner (avec matériels et véhicules), recenser des points stratégiques.
- Consulter la population pour une participation citoyenne.
- Améliorer les réseaux et resserrer les liens avec les partenaires : entre services communaux, les associations, les confessions religieuses, État et pays ; réseaux sociaux.
- Avoir une base d'exercices (numériques ou pas) pour assurer la continuité pédagogique plus rapidement.
- Définir et prévoir des outils d'intervention.
- Donner au maire le pouvoir d'agir sans attendre les instructions du Pays et État.
- Capitaliser les expériences.

Énergie :

- Effectuer des diagnostics énergétiques obligatoires.
- Mettre en place des solutions internes (éclairage, bâtiments HQE...).
- Développer les énergies renouvelables et vertes (biocarburant, fermes solaires, dispositifs agri-solaires, énergie thermique...).
- Former des ingénieurs localement.



Ressource en eau :

- Forer.
- Réfléchir en amont (ex. galeries drainantes).
- Multiplier les citernes de récupération.
- Mettre à disposition de la population des fontaines.
- Distribuer par camion-citerne.

Autonomie alimentaire :

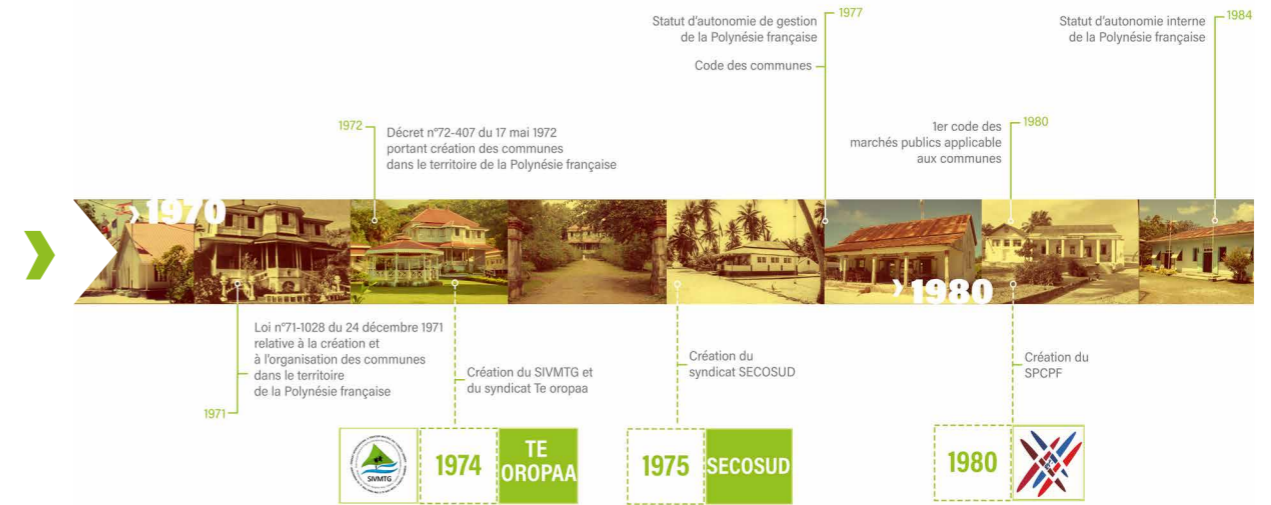
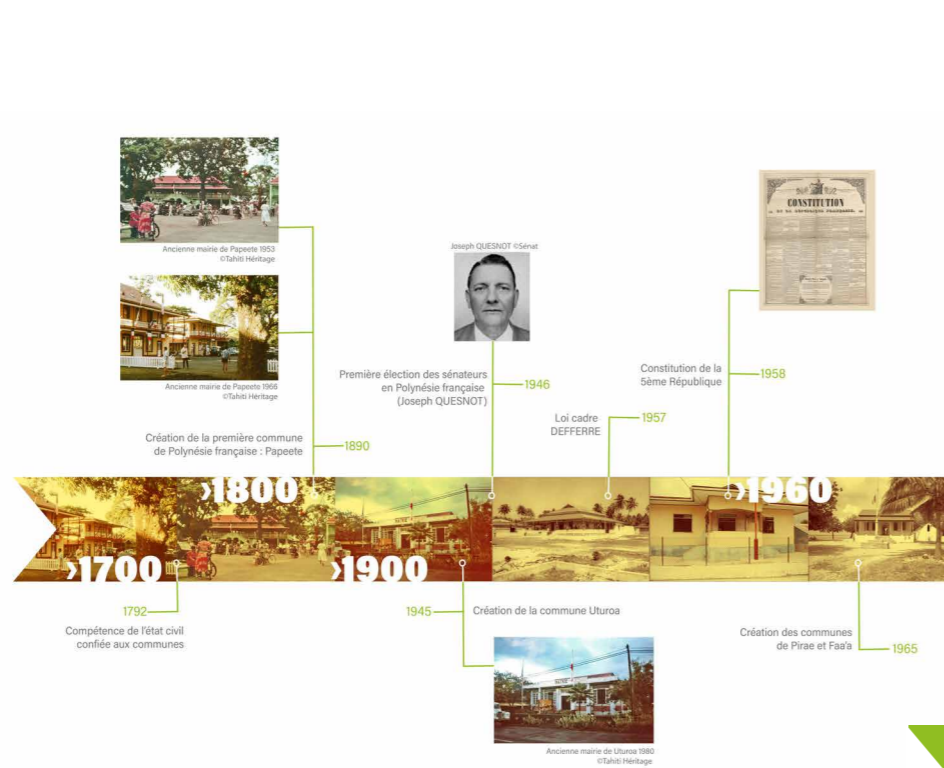
- Relancer les contrôles phytosanitaires dans les îles.
- Favoriser la transformation et la conservation des produits (ateliers).
- Créer des réseaux d'échange inter-communes et inter-archipels.
- Mobiliser des terrains privés pour l'agriculture.
- Mettre en place des jardins partagés et potagers dans les écoles.
- Éduquer les familles à la consommation des produits locaux.
- Économie alimentaire.





# HISTOIRE ET INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

## COMMUNES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE



« Pour les 50 ans de la plupart de nos communes, nous pourrons tout au long de ce congrès nous remémorer, grâce à une frise du temps, l'évolution de nos communes, les personnages qui ont marqué leur histoire, celles et ceux qui ont permis que la commune polynésienne, actrice moderne et agile, devienne et reste le pôle de stabilité de référence pour nos populations. »  
Cyril Tetuanui, président du SPCPF





# LES RESSOURCES ET POTENTIELS AU SERVICE DES DÉFIS

## THÈME 1 : LES CONDITIONS DE LA MODERNISATION

Anticiper constitue un moyen pour la commune de garantir, d'adapter et d'améliorer son service rendu à la population. Pour ce faire, une démarche prospective en matière de ressources humaines s'avère indispensable d'une part, et le développement de la connexion des communes, une nécessité.



### LES RESSOURCES HUMAINES : UNE DÉMARCHE PROSPECTIVE

De quels outils et partenaires la commune dispose-t-elle pour évaluer ses besoins en matière de ressources humaines et comment concevoir et mettre en œuvre une démarche anticipative dans ce domaine pour répondre à ses besoins actuels et futurs ? À partir d'éléments de réponses d'experts, les élus ont ensuite réfléchi, en ateliers, aux différents aspects d'une politique de ressources humaines dans une commune.

#### Des outils au service d'une démarche prospective

Se fondant sur les difficultés en ressources humaines rencontrées par tāvāna Tatiana (virtuel), plusieurs experts (l'ISPF, le CGF, la DGRH et le Sefi) sont venus à la rescousse.

*Le recensement de la population (M. Nicolas Prud'homme, directeur de l'ISPF)*

Cet outil fournit des chiffres de référence pour l'application des lois et règlements (déterminant la participation de l'État au budget des communes, le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc. : + de 350 textes), sert aux projets d'implantation d'entreprises ou de commerces et services, permet aux acteurs publics (dont les communes) de définir les politiques sociales et les infrastructures à mettre en place, les politiques urbaines, de transport, de logement, d'équipements culturels et sportifs, scolaires et structures d'accueil pour jeunes enfants et personnes âgées... Les chiffres actualisés en 2022 seront diffusés en juillet 2023.

*Le centre de gestion et de formation (Heiarii Bonno, directeur du CGF)*

Ont été évoquées : les modalités et conditions de recrutements dans la FPC, les concours et examens professionnels, la mobilité grâce à la FPC, le rôle et les missions du CGF, le développement des formations en intra et le rapprochement avec les collectivités par la collaboration avec le SPCPF, l'organisation de séminaires mixtes (élus-agents) et la réactivation du réseau des directeurs et responsables RH. Le CGF soutient les communes avec : la bourse de l'emploi communal, le secrétariat des instances de la FPC, l'organisation des concours et examens professionnels, la formation des agents, la gestion des carrières, les statistiques sur l'emploi communal.

*Les outils de gestion des ressources humaines (Marine Noguier de la DGRH)*

L'organigramme permet de connaître son organisation et de penser à celle de demain en fonction des objectifs fixés. Le tableau de bord RH, synthèse d'un ensemble d'informations et d'indicateurs RH, invite à prendre de la hauteur et aide à la décision pour pérenniser l'activité RH ainsi que faciliter les choix stratégiques en fonction des objectifs de politique publique de la commune. La fiche de poste, véritable carte d'identité d'un emploi, permet de mettre le bon agent au bon endroit. L'informatisation optimise et valorise les missions des agents de demain.

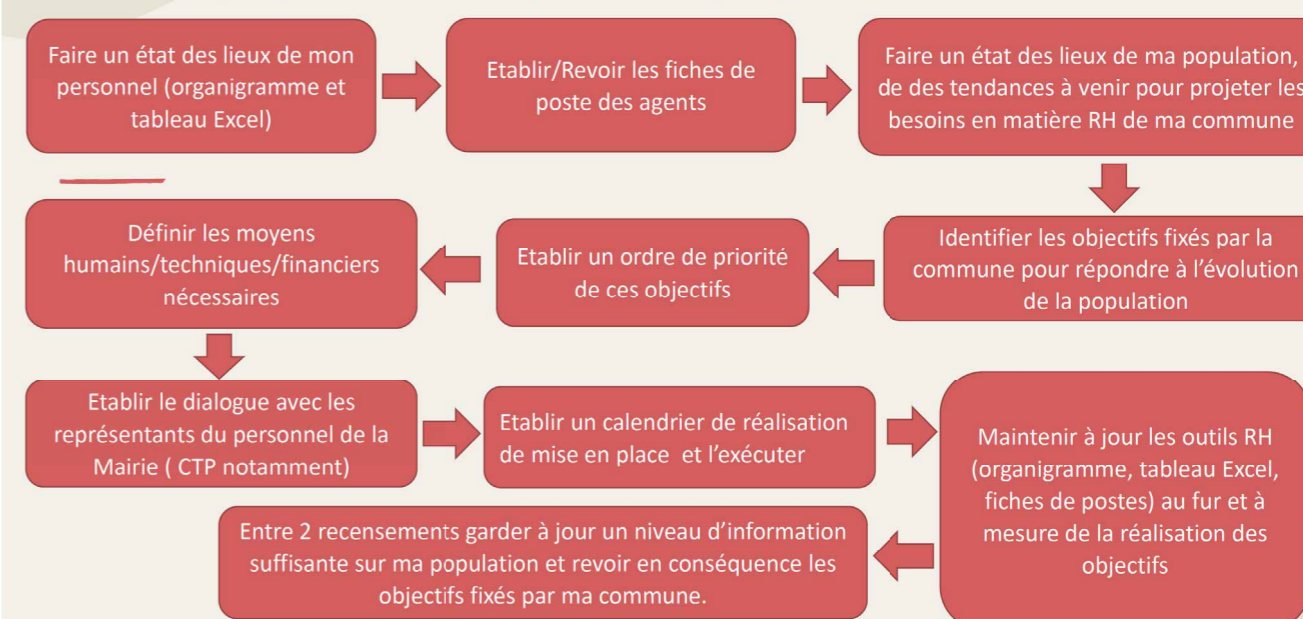


*La cellule entreprise du Sefi (Vanessa Tiaipoi, Sefi)*

Cette cellule peut aider au recrutement du personnel communal (rédaction, diffusion, promotion de l'offre jusqu'à la sélection de profils, job dating) ou dans leurs grands projets par un état des lieux des besoins et la définition d'un plan de formation et d'un processus de recrutement.

Un partenariat Sefi-commune peut être formalisé : travail sur un bassin d'emploi, information des administrés et orientation vers le service de l'emploi, guide dans les démarches, formation gratuite aux agents communaux en charge de l'emploi.

### Quelles étapes pour la mise en place d'une prospective RH dans ma commune ?



### Une politique RH en soutien au programme communal

Les congressistes ont ensuite travaillé sur une politique RH à même de soutenir le programme communal autour des « chapeaux de Bono » permettant d'envisager tous les aspects de la question.

Sur quelles données et quels chiffres pourriez-vous appuyer votre politique RH ?

- Plan de mandature : définir les priorités en fonction des besoins de la population.
- Situation financière de la commune.
- État des lieux : pyramide des âges des agents ; ratio population/nombre d'agents/services communaux ; nombre d'agents ; impact de l'intégration dans la FPC ; polyvalence des missions par agent (en fonction du temps de travail) ; taux d'absentéisme ; répartition des agents dans les communes associées et par catégorie (A, B, C et D) ; compétences (formations, diplômes, qualifications) ; organigramme (nombre de services et spécificités) ; masse salariale/budget (recommandations de la CTC) ; profil des postes à pourvoir.
- Mise à jour des données, à trier, à classer, voire à réorienter suivant les besoins.



Quels sont les risques, dangers, obstacles et contraintes auxquels vous vous heurtez sur la question RH ?

- Renouvellement du contrat des agents.
- Prévention des conflits (baisse des salaires, mauvaise entente avec les supérieurs).
- Absence de conscience professionnelle : lenteur, absence de motivation après titularisation.
- Encadrement difficile par les cadres : absence (abus arrêt de maladie), retard, mauvaise discipline : les sanctions ne sont pas appliquées ; manque de réactivité, mauvaise gestion de personnel.
- Influence politique au travail : mauvaise qualité du travail rendu, désobéissance.
- Bureau des plaintes pour remonter les problèmes : les élus doivent parfois déborder sur le travail des DGS, DST, sans reconnaissance des agents.
- Prise en main des projets par les élus qui apprennent sur le tas (retard, difficulté à respecter le programme, communication).
- Influence des syndicats.
- Financement : conflits et disparités (communes associées/petites communes).
- Obstacles : perte de temps.
- Relations professionnelles et personnelles floues : travail non reconnu, avantages, intrusion dans l'organisation des agents.
- Organisation communale qui freine la réalisation des programmes.
- Évaluation du mal-être difficile (quels outils ?).
- Mauvaise diffusion des infos (travaux à l'arrêt, absence des agents).



Dans un monde idéal, comment géreriez-vous votre politique RH ?

- Sur la base d'un organigramme, un guide de procédures.
- En recrutant de personnes compétentes sur la base d'un besoin réel et en créant le poste après deux ans de stage (CAE).
- En favorisant la polyvalence et disponibilité des agents, ponctualité, respect des horaires.
- En améliorant les conditions de travail (souplesse, 13<sup>e</sup> mois, moyens technologiques, formation au développement personnel).
- En mettant en valeur les compétences du personnel.
- En développant la communication entre élu-agents et en assurant une présence constante des élus auprès des agents.
- En respectant les différents statuts, la hiérarchie, la déontologie (impartialité, neutralité, confidentialité).
- En procédant à des évaluations avec des objectifs clairs (SMART).
- En pratiquant la discrimination positive (favoriser l'emploi local).



Quelles sont les étapes incontournables dans la mise en place de la démarche RH ?

#### Dresser un état des lieux de l'existant :

- Catégories, âge, compétences, rôles et responsabilités des agents (fiche de poste), masse salariale, nature des contrats, missions, besoins, audit des services par des prestataires, cohérence avec le plan de la mandature : faire adhérer les agents à l'organisation des services, management des équipes, la valeur du travail, CGF, mettre en place l'organigramme par une meilleure répartition de la masse salariale, comprendre ce qu'est la politique RH, fixer des objectifs.

#### La compétence des agents en fonction du poste :

- Mise en place d'un organigramme, définition du niveau de rigueur de la gestion des agents, amélioration des relations : agent/agent, agent/cadre, agent/élu, cadrer les tâches des agents : réunions hebdomadaires, gratifier les agents, associer un poste à une compétence (ex : chef RH = cat B/A), recenser les besoins des services : audit (interne/externalisé) : missions/moyens.

#### Le budget :

- Fonction du budget de la commune, le SPCPF, valoriser les agents, 1 équipe RH, avoir un suivi des agents : dossier, budget de la commune pour la masse salariale (1 fois/an -> DOB, prioriser les besoins sur le budget : 1 problème / 1 besoin, budgétiser le besoin et mise en place du service).





### Quels sentiments vous inspire la gestion des ressources humaines dans votre commune ?



#### Sentiments négatifs :

- Peur, crainte, lourdeur, frustration (manque de compétences, de qualifications), regrets (départ d'un agent compétent), tristesse (ancrage des habitudes, difficultés de changement), colère (pas à l'écoute de la population, influence des élus sur le personnel), impuissance (manque d'écoute), incompréhension (passage à la FPC).

#### Sentiments positifs :

- Bien-être pour son personnel (envie de faire avancer), encouragement, détermination, satisfaction (réussite, cohésion élus-agents, collaboration), rassuré (sur un choix grâce aux avis), accompagnement, joie (bonne image), confiance (accueillant).

### Quelles innovations et nouveautés pourriez-vous apporter dans votre politique RH ?



#### Recrutement :

- Avis du conseil municipal et feu vert donné au maire dès le début.
- En fonction des projets (ex : grenier alimentaire).
- Définition d'un ratio population/agents/métiers.
- Formations en webinaire.
- Création de comités techniques paritaires.
- Embauche des CAE à la fin de leur contrat.

#### Aménagement :

- Mutualiser les agents entre communes (ex : techniques...).

#### Bien-être, trouver un équilibre entre :

- régime indemnitaire : primes avec bonus/malus (récompenser et reconnaître le travail, présenter le bilan annuel du service sur la base des objectifs, respecter le personnel, lui faire confiance, prévoir des réunions de motivation), augmentation du budget ;
- actions diverses : sessions de cohésion (sports tous les matins, partage des repas, de savoirs), micro-sieste, méditation, musique d'ambiance, boîte de dialogue anonyme accessible, psychologue, aménagement du temps de travail selon les spécificités de l'île, du métier... (suivi des horaires effectués pour justifier les augmentations d'heures, contrôle du travail, contrat de volontariat à la police municipale comme pour les sapeurs-pompiers volontaires), moyens humains nécessaires ;
- évolution professionnelle : prévenir les mouvements sociaux par le dialogue social, référent élu entre l'agent et le maire en cas de problème.

#### DES COMMUNES CONNECTÉES :

##### INTÉRÊTS, POTENTIELS ET ENJEUX EN POLYNÉSIE

Au lendemain de la crise Covid, comment nos communes peuvent s'appuyer sur le numérique pour être connectées à la population et aux institutions ?

##### Évolution numérique des communes, vue par le département informatique du SPCPF

Alors qu'avant 2003 les communes polynésiennes ne disposaient ni de réseau ni de services de partage, vingt ans plus tard, tous les archipels sont dotés d'au moins une connexion ADSL et 19 communes sur 48 ont désormais la fibre, l'accès au *cloud* et la possibilité de travailler en visio.

L'e-administration s'est développée au travers de nombreux sites : mesdémarches.pf, lexpol SGG, tefenu@SIPF, 'O'INI eservices DICP, Ti'arama TRAV, Marchés publics SGG, Turama STI, Otia PF, Paraoa Diren, I-mata DGAE.

Les communes plus connectées sont aussi plus performantes grâce à des logiciels métiers modernes (GEC, RS, régie), la simplification des procédures (dématisation des mandats et titres, des conseils municipaux, etc.) et la possibilité d'échanger et de partager entre elles.

Une évolution qui exige de protéger les données personnelles (RGPD) et d'instaurer la confiance dans les échanges avec les citoyens (RGS), notamment par la gestion des mots de passe, les sauvegardes de données, la sensibilisation à la sécurité des systèmes d'information (SSI).

##### Dématérialisation

##### L'exemple de la chaîne comptable et financière, vue par la DGFIP

L'objectif de la dématérialisation, c'est de supprimer toutes les transmissions papiers (1 milliard de feuille A4 par an dans le cadre de l'exécution des budgets locaux) et ce, dès l'origine de la dépense ou de la recette, avec des outils tels que S2ICLDM qui permettront d'atteindre cet objectif dans un cadre comptable rénové et modernisé (M57).

Elle offre l'occasion de revoir les procédures financières en vigueur et leur pertinence dans un environnement totalement numérique, de soutenir l'activité économique en réduisant les délais de paiement et en faisant gagner du temps également à nos agents.

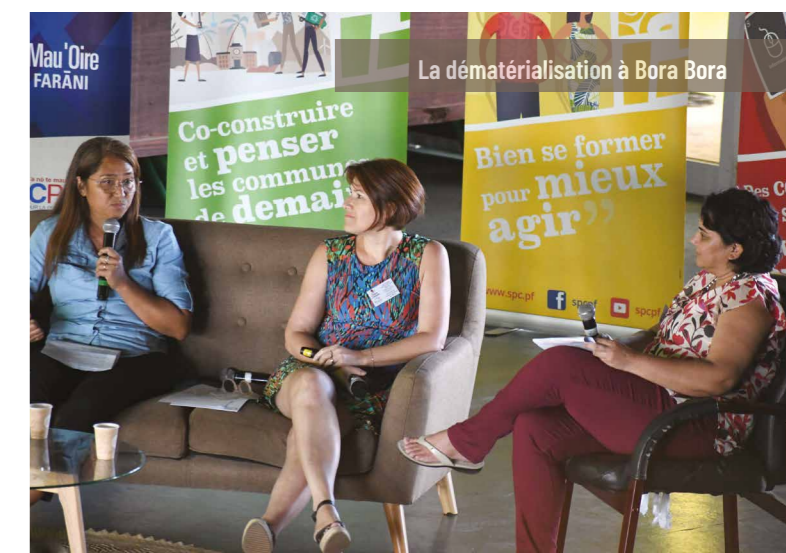
#### Le témoignage de la commune de Bora Bora

Le logiciel @ctes permet, aux collectivités qui l'adoptent, de dématérialiser les actes soumis au contrôle de légalité et contrôle budgétaire en reliant les collectivités, l'opérateur de transmission et le haut-commissariat.

#### Ses avantages :

- Le gain de temps : télétransmission instantanée, accusé de réception automatique, rendu exécutoire des actes immédiat.
- La réduction des dépenses de fonctionnement : frais de déplacement, frais postaux, impression des actes en plusieurs exemplaires, allègement des tâches matérielles de manipulation et de conservation des actes (archivage numérisé).
- Une sécurité garantie du système d'information @ctes : confidentialité, intégrité, disponibilité et traçabilité.
- La modernisation des procédures externes et internes : dans les échanges avec les partenaires extérieurs mais également et surtout dans l'organisation interne de la collectivité, participation active au développement du numérique en Polynésie française.
- La souplesse des termes de la convention @ctes : la commune ou l'établissement public reste libre de renoncer à tout moment à la télétransmission de ses actes.

Pour adhérer, il suffit de disposer d'un accès internet, d'adopter une délibération, de choisir un opérateur de transmission et de signer la convention @ctes.





## THÈME 2 : LES DÉFIS D'UNE DÉMARCHE DURABLE

L'importance de la dimension « durable » de tout projet n'est plus à démontrer. « Avec ma population et les richesses de mon territoire, que léguons-nous aux prochaines générations ? » était l'autre thème de réflexion proposé durant la 4<sup>e</sup> journée du congrès. À partir d'exposés sur le concept de développement durable et de témoignages et expériences partagés, les tāvana ont pu explorer, comprendre et s'appropriier les enjeux d'un projet durable, pour, dans un deuxième temps, imaginer un tel projet en réponse à un besoin préalablement ciblé sur le territoire de leur archipel.



Des élus sensibilisés aux enjeux d'un projet durable

### POUR UN PROJET DURABLE : CRITÈRES ET EXPÉRIENCES

Les enjeux d'un développement durable ont été abordés à partir de *mindmap*, vidéos et interviews visionnés soit par groupe (archipel), soit en plénière.

#### Exposé des grands principes du développement durable

- Équité sociale : solidarité dans le temps et l'espace.
- Efficacité économique : se développer dans la durée, choisir des solutions les plus viables économiquement.
- Protection de l'environnement : responsabilité, prévention, précaution.

Trois piliers qui doivent s'accompagner de la démocratisation des modes décisionnels par la participation de la population aux décisions.

#### Quelques exemples d'initiatives communales

Les tāvana ont pris connaissance, grâce à la projection de vidéos, de projets concrets conduits par l'un d'entre eux. Le maire de Fatu Hiva a présenté les projets communaux de centrale hydro et de l'eau potable significatifs sur les enjeux d'une énergie propre ainsi que sur les potentiels et la préservation de la ressource naturelle.

La commune des Gambier, avec une scierie traitant les déchets de bois, a exposé une action qui, d'une part, contribue à l'emploi et d'autre part, participe au développement économique de l'île.

La mairie de Papeete, avec les jardins partagés, a illustré la transition vers l'autonomie alimentaire comme le renforcement du lien social grâce à ce projet partagé au sein des quartiers.

Le budget participatif de Pirae, exposé par le 1<sup>er</sup> adjoint, Abel Temarii, constitue un modèle de gouvernance participatif s'appuyant sur les talents de développeurs de ses citoyens.

Le partenariat pilote Pays-communes « Commune en santé » propose, quant à lui, une démarche partagée et durable au service des politiques publiques.



### LES PROBLÉMATIQUES PAR ARCHIPEL ET PISTES DE RÉOLUTION

Les congressistes ont été invités à identifier les principales problématiques de leurs communes et le pilier « durable » le plus concerné ainsi que les ressources et potentiels à mobiliser et dynamiser (par archipel) pour trouver une solution de manière durable en intégrant sa population. Un rapporteur racontait ensuite en plénière l'histoire et le succès du projet ciblé, comme s'il était en 2050.



**De l'identification des difficultés à la définition du projet**  
Les élus, regroupés par archipel, étaient guidés par une série de questions : quelles sont les principales problématiques de vos communes ? Quel pilier « durable » ces problématiques touchent le plus ? Comment pourrait être formulée cette problématique ciblée ? Quelles ressources identifiez-vous sur vos territoires pour lever la problématique ? Comment mobiliser sa population pour résoudre un problème durable ? Comment les décisions d'aujourd'hui impactent demain ? Qu'est-ce que je veux laisser aux futures générations ? Quel lien faites-vous entre le travail en atelier et le développement durable ? En synthèse, quel projet choisissez-vous de construire ?

#### Des solutions durables

Une méthode différente a été proposée pour chaque restitution : un prêche (10 commandements) par les Marquises ; une *pecha kucha* par les Tuamotu, un scribe BD (*story telling*) par les îles du Vent, une interview par les Australes et Gambier, une mise en scène par les îles Sous-le-Vent.





## AUSTRALES et GAMBIER

Le projet « Te otahirá'a to apatoa »

Artigas Hatitio, maire de la commune de Rimatara, interviewé par le journaliste Maruki Dury, a présenté le projet des Australes (auxquelles s'était associée la commune des Gambier) de rapatrier les encombrants parce qu'ils ne voulaient « pas de CET chez eux » et pour faire face au « manque de foncier ». Avec l'objectif « de limiter les volumes de déchets en les rapatriant sur Tahiti ou étranger, pour rendre nos îles plus belles et attractives », les communes se sont appuyées sur « l'habitude de travailler ensemble. On a expliqué à la population, aux enfants via les associations comment trier, mettre en place un point d'apport joli pour les inciter à y déposer leurs encombrants, expliquer que trier permettra de se passer d'un CET dont la population ne veut pas » et « on a passé une convention de transport avec la société maritime, et un partenariat DIREN et Fenua MA. » Les résultats attendus sont : « La protection des ressources souterraines en eau, une île plus propre, vers le zéro déchet et réserver le foncier disponible pour des projets avec plus de valeur ajoutée, des projets du secteur primaire. »



Australes dans 20 ans

## TUAMOTU

« Te Hakari ou L'or vert des Tuamotu »

Tahuu Mareura, maire de la commune de Rangiroa, a présenté le projet de régénération de la cocoteraie aux Tuamotu sous la forme d'un powerpoint (*pecha kucha*).

### Historique

Sur le constat de la raréfaction du cocotier et de la baisse de sa production suite à l'inaction qui a suivi le cyclone de 1983, le projet Te Hakari a été lancé en 2022 pour parvenir en 2050 à une filière coco devenue la première ressource de la Polynésie grâce à l'archipel des Tuamotu.

### Points de blocage identifiés

- Foncier : accompagnement à la sortie de l'indivision / cession des terrains domaniaux
- Juridique : travail à mener s'agissant d'une compétence du Pays
- Moyens matériels et financiers
- Mentalités à faire évoluer, manque de structures citoyennes
- Désorganisation de la filière

### Moyens

- Porteur du projet : commune
- Acteurs : commune, population, coprahculteurs, associations, confessions
- Ressources : foncier, engins, savoir-faire, personnel communal

### Valorisation

Coprah, huile vierge, bois, toiture, bourraponie, engrais naturel, compost, charbon actif, biocarburant, biomasse, artisanat, cosmétiques, médecine traditionnelle, boisson, alimentation (*uto*, farine...)

### But

Commercialisation à l'échelle locale (Tuamotu), régionale (Polynésie) puis mondiale

### Projet durable

- Social : maintien de la population dans les atolls, cohésion, santé, emplois, mise en valeur des savoir-faire
- Économique : valorisation des ressources, emplois
- Environnemental : préserver des nuisibles, augmenter le nombre d'arbres pour lutter contre l'effet de serre

## ÎLES SOUS-LE-VENT

### Autosuffisance alimentaire et énergétique



Woullingson Raufaore, maire de Maupiti, soutenu par la mise en scène d'un repas qui se tient en 2050 et où règne l'abondance, raconte comment l'autosuffisance alimentaire et énergétique a été obtenue et comment les déchets ont diminué et sont valorisés.

« En 2030, au pied du mur pour n'avoir rien fait, politiques et administrés décident le Grand Tahiti après avoir pris conscience qu'il faut changer nos habitudes en diminuant et en valorisant nos déchets. Les prix de l'énergie (gaz, carburant) ont flambé. Sous l'impulsion des jeunes diplômés revenus au *fenua*, on a construit une usine de transformation des déchets pour produire du biocarburant et du gaz. On a commencé par le *rāhui*,

permettant des produits de la mer en abondance. Les jeunes ont été formés au *fa'a'apu*. Toute la population s'est mise au travail. En 2050, on est arrivés au zéro déchet et on a résolu tous les problèmes. »

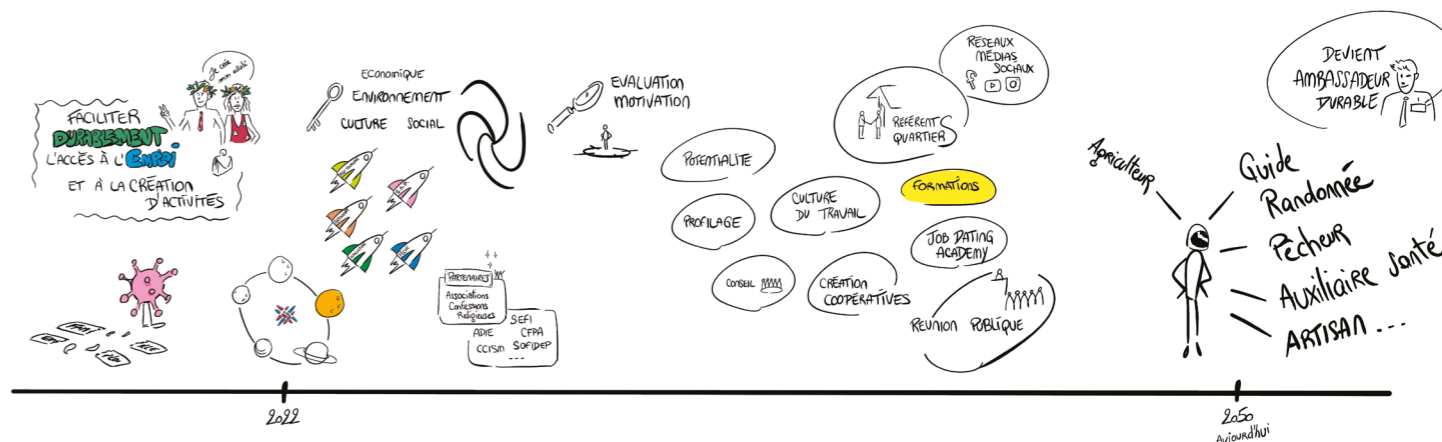
« Aujourd'hui en 2022 : pourquoi attendre 2030 ? Pourquoi ne pas réfléchir et agir dès aujourd'hui pour atteindre l'autosuffisance énergétique, alimentaire et le zéro déchet ? »

« Nous ne pouvons pas arriver là où nous rêvons d'être demain sans changer notre façon de penser aujourd'hui. »

## ÎLES DU VENT

### Création d'activités et accès à l'emploi

Hiroarii Bessert, conseiller municipal à Paea, explique à l'aide d'une *story telling* comment les élus de la Société ont relancé l'emploi dans un contexte de crise en commençant par une évaluation des moyens de la commune et des administrés (profilage, conseil de quartiers pour viser juste sur les réalités de terrain, développement de la culture du travail, référents de quartiers pour lever les ambiguïtés des infos diffusées par réseaux, *job dating* et *job academy*...). Aujourd'hui, en 2050, plusieurs métiers sont autonomes au niveau de l'emploi et sont devenus des ambassadeurs durables (respect environnement et des réglementations, maîtrise des coûts...).







**MARQUISES**

**L'aéroport international**

Félix Barsinas, maire de la commune de Tahuata, a prêché la construction de l'aéroport international aux Marquises, soutenu par le chœur de la délégation marquisienne, un prêche insistant sur les conséquences

de la croissance touristique qui s'en suivrait (quota à fixer !), la valorisation des déchets, la diversité des emplois, l'accompagnement à l'insertion professionnelle, la préservation du patrimoine culturel...



**CLÔTURE DU CONGRÈS**

**Extrait du discours de Cyril Tetuanui, président du SPCPF**

(...) « On savait que ce congrès serait spécial et prometteur... et franchement il l'a été !

(...) « Nous avons pu comprendre le rôle de chacun et le parcours, long et compliqué, pour faire évoluer les choses. Pour ce faire, nous avons pris l'exemple de la fonction publique dont nous retiendrons trois enseignements.

**D'abord le pouvoir d'initiative.** Ce pouvoir d'initiative peut et doit être local. Nous n'avons pas à attendre qui que ce soit pour travailler sur ce que nous voulons changer. Cela concerne tout aussi bien les textes nationaux que les textes locaux.

Ensuite vient la **légitimité de nos propositions.** Nos propositions sont légitimes à partir du moment où ce travail est réalisé avec vous et vos agents. Nous avons besoin de votre investissement. (...)

Enfin **l'unité.** C'est parce que nous sommes unis, que nous portons ces propositions ensemble que nous arriverons à nous faire entendre. Je parle ici de l'unité entre nous les *tāvana*, mais également avec nos parlementaires et le Pays. (...)

Débutera prochainement la défense des propositions de modifications du CGCT. (...) Il nous reste à être unis et aller à la rencontre de tous ceux qu'il faut convaincre. (...) Nous ne sommes pas encore considérés comme des institutions. Mais nous avons déjà cette force – le pouvoir d'initiative, la légitimité et l'unité. Je me battrais pour continuer à faire valoir cette force.

(...) « Nous devons évoluer et nous adapter par nous-mêmes et pour nous-mêmes. (...) Comme la population de Rapa Nui je pense qu'on doit maintenant réfléchir et agir de manière différente. (...)



(...) « Nous avons à notre niveau des pouvoirs d'action que nous devons activer. Si cette période 2020-2022 a pu nous donner le sentiment que nous étions pieds et poings liés aux décisions du Pays et de l'État, c'est également une période qui nous a remis au centre de toute action... Une période qui a vu fleurir de nouvelles initiatives. À chaque crise, sa prise de conscience, son adaptation et sa transformation.

« Vous avez émis des propositions que nous allons synthétiser et qui constitueront les pistes de réflexions de nos travaux à venir sur cette question. (...)

« À cet égard, la présence de nos amis calédoniens est porteuse d'enseignements. (...) Cette semaine, je crois même que l'idée d'unir les maires calédoniens, tous les maires, sous la forme d'un syndicat a été exprimée. Et qui sait ? Peut-être un jour organiser un congrès des communes de Nouvelle-Calédonie ? Voire même un rassemblement des élus communaux du Pacifique ! »



## LES MENUS DU CONGRÈS AU SERVICE DU PROJET « RESTAURATION SCOLAIRE »

*Les chefs cuisiniers de la restauration scolaire de tous les archipels ont régalé les congressistes, en préparant et réalisant les menus de l'événement avec une commande : valoriser les produits du terroir.*



Le congrès des communes a offert une belle occasion de mettre à l'honneur les compétences de chefs cuisiniers des communes de chaque archipel dans la valorisation des produits du terroir. Le défi qu'ils avaient à relever pour cet événement : élaborer et confectionner ses menus uniquement à base de produits locaux.

Une phase préparatoire les a réunis sur deux jours en juillet afin de définir les recettes qui allaient être proposées à cette occasion et d'organiser les équipes pour être opérationnelles lors du congrès.

Pour réaliser ce projet, le SPCPF a pu compter sur ses partenaires impliqués dans les projets de la restauration scolaire : la Direction de l'agriculture (DAG), la Chambre d'Agriculture et de la Pêche Lagonaire (CAPL) et de la Direction de la santé.

Les communes qui ont mis leur chef à disposition pendant le congrès sont Hao, Tatakoto (Tuamotu) ; Mahina, Paea, Papeete, Punaauia, Teva I Uta (îles du Vent) ; Tahaa, Taputapuatea, Tumaraa, Uturoa (îles Sous-le-Vent) ; Nuku Hiva, Ua Pou (Marquises).

Les chefs cuisiniers venant de différents archipels ont ainsi pu créer des liens, et partager des recettes variées à base de produits locaux, qui pourront être reproduites dans les cantines scolaires. C'était aussi pour le SPCPF une manière de promouvoir notre patrimoine culinaire, inciter les communes à servir plus de produits locaux dans les cantines et ainsi favoriser l'achat local.

